

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 127-2017

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.360

Déposée le: 06.06.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Marti (Bern, PS) (porte-parole)
Streit-Stettler (Bern, PEV)
de Meuron (Thun, Les Verts)
Teuscher-Abts (Roggwil, PLR)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 08.06.2017

N° d'ACE: 824/2017 du 16 août 2017

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: Non classifié



Position des soins et des domaines médico-techniques et médico-thérapeutiques à l'Hôpital de l'Ile au regard des défis actuels

Une nouvelle structure sera mise en place dans le groupe hospitalier de l'Ile à partir du 1^{er} juillet 2017. Avec le regroupement de la direction médicale et de la direction des soins/MTT dans l'unité « Médecine », la médecine ne disposera plus que d'une seule voix au sein de la direction du groupe hospitalier, alors qu'elle en a deux actuellement. Les soins/MTT, qui constituent un domaine spécialisé central, ne pourront dès lors plus participer aux décisions stratégiques prises par la direction du groupe. Or, cela va à l'encontre de l'objectif déclaré qui consiste à renforcer la médecine.

Les défis futurs en matière de soins (manque de personnel qualifié, développement de nouveaux profils professionnels, coordination de la coopération interdisciplinaire, évolution des processus de prise en charge des patients) ne pourront être relevés au niveau stratégique qu'avec le concours des spécialistes et des groupes professionnels les plus importants qui participent aux activités essentielles. La représentation des soins/MTT au sein de la direction du groupe est nécessaire pour garantir l'interdisciplinarité et l'excellence professionnelle dans la perspective des évolutions à venir.

Il faut en outre trouver une solution au manque croissant de personnel qualifié. Ces cinq dernières années, seulement 50 pour cent environ du personnel soignant nécessaire ont été formés. Pour les soins infirmiers de niveau diplôme, le taux était de 46 pour cent. Il aurait fallu 10 000 personnes de plus. Par ailleurs, de nombreux spécialistes formés à Berne sont engagés par des hôpitaux d'autres cantons ou ils quittent leur métier pour d'autres raisons.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le gouvernement voit-il la nouvelle structure de direction de l'Hôpital de l'Ile, en particulier au regard du manque de personnel spécialisé ?
2. Que pense le gouvernement des conséquences de la nouvelle structure de direction pour la prise en charge des patients ?
3. Quelles seront aux yeux du gouvernement les conséquences pour la coopération interprofessionnelle ?
4. Qu'entreprend le gouvernement sur le plan national pour favoriser la formation de personnel en nombre suffisant dans les soins et les professions ayant trait à la prise en charge de patients ?
5. Que fait le gouvernement pour réduire le nombre de spécialistes diplômés qui quittent leur métier ?

Motivation de l'urgence : le conseil d'administration de l'Hôpital de l'Ile veut mettre en œuvre ad interim une restructuration du groupe hospitalier au 1^{er} juillet 2017. L'avis du gouvernement devrait pouvoir influencer au plus vite sur la restructuration.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif tient pour commencer à rappeler que la loi sur les soins hospitaliers (LSH) définit sans ambiguïté les responsabilités de la direction de l'entreprise et celles du gouvernement : celui-ci garantit la couverture en soins à la population au moyen des instruments prévus par la loi, dont la planification des soins, la liste des hôpitaux et les contrats de prestations. Il fixe les conditions d'octroi des autorisations et s'assure de leur respect. Et c'est lui qui nomme la présidence et les membres du conseil d'administration.

En revanche, toutes les décisions entrepreneuriales sont prises par la direction de l'établissement, tant que la couverture en soins n'est pas menacée. Il revient ainsi au conseil d'administration de veiller à une organisation optimale des structures de direction. Le gouvernement suit attentivement ses décisions, notamment en se faisant informer périodiquement des aspects stratégiques, en particulier en ce qui concerne la planification.

Question 1

Le Conseil-exécutif considère les soins et les domaines médico-techniques et médico-thérapeutiques (MTT) comme des piliers essentiels du système hospitalier et de la fourniture des prestations. Des adaptations à l'évolution médicale sont requises à tous les échelons hiérarchiques : il convient de repérer les progrès qui s'imposent et de pouvoir les mettre en œuvre. Le

gouvernement trouve aussi important que les groupes professionnels travaillant dans un hôpital se sentent bien représentés, de manière compétente, aux différents niveaux de direction.

Quant à savoir comment la composition de la structure du groupe se répercute sur la pénurie de spécialistes, le Conseil-exécutif ne peut pas en juger. Il convient toutefois de souligner que le groupe de l'Ile a toujours été un employeur très recherché, que ce soit dans les soins ou les professions MTT. Il affiche aussi d'excellents résultats au niveau de la satisfaction du personnel (cf. étude EU RN4CAST *Nurse Forecasting : Prognosemodelle für das Pflegepersonal*). Le gouvernement attend donc du groupe de l'Ile qu'il tienne compte du personnel soignant et MTT de manière appropriée dans l'organisation de la nouvelle structure de direction, de manière à maintenir ce haut degré de satisfaction.

Question 2

Le Conseil-exécutif ne pense pas que la nouvelle structure de direction a un effet direct sur la prise en charge des patients et des patientes. Il part plutôt du principe que les tâches en la matière continueront d'être organisées au niveau des cliniques et des services, et que la collaboration bien rodée entre les divers groupes pourra s'y poursuivre.

Question 3

Du point de vue du Conseil-exécutif, la nouvelle structure de direction ne doit pas mettre en péril l'évolution positive de la collaboration interprofessionnelle au sein du groupe de l'Ile. Cette collaboration doit se dérouler sur un pied d'égalité, que ce soit au sein des services hospitaliers ou à l'échelle de l'entreprise. Le groupe de l'Ile devra montrer de manière encore plus détaillée comment il entend atteindre cet objectif avec la nouvelle structure de direction.

Question 4

Le canton de Berne joue un rôle de pionnier en Suisse dans la garantie de la relève professionnelle depuis l'introduction de l'obligation légale de former dans les professions de la santé non universitaires en 2012. Le modèle bernois a d'ailleurs été largement repris par plusieurs cantons, dont celui de Zurich. Ces cinq dernières années, les établissements de tous les domaines de soin ont réussi à augmenter de quelque 30 pour cent la prestation de formation. Cette évolution remarquable a permis d'atteindre les consignes de la planification des soins en matière de relève dans la plupart des professions de la santé non universitaires. Le groupe de l'Ile, qui est le plus grand fournisseur de prestations du canton, remplit son mandat de formation selon les directives, sur les plans tant qualitatif que quantitatif.

Question 5

La durée d'exercice de la profession dans les métiers de la santé non universitaires est l'un des sujets abordés dans la planification des soins 2016. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) cherche actuellement à améliorer la collecte de données en la matière, en collaboration avec la section bernoise de l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) et la Haute école spécialisée bernoise.

Destinataire

- Grand Conseil